

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Diane Beaulieu	Numéro de permis 2018347	Date d'inspection Le 28 septembre 2021
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas 2		Numéro de téléphone (506) 235-6024
Adresse 210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires : Formation était le 11 et 12 septembre 2021. Certificat à venir.	11(a)	25 août 2021	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : Formation était le 11 et 12 septembre 2021. Certificat à venir.	24(1)(c)(vii)	25 août 2021	
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : La garderie a mis un ruban orange et les enfants non plus accès au parc jusqu'à avis contraire.	31(3)	25 août 2021	
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant. Commentaires : La garderie a mis un ruban orange et les enfants non plus accès au parc jusqu'à avis contraire.	33(2)	25 août 2021	

Commentaires généraux
Je recommande le renouvellement du permis. L'accès aux équipements de jeux extérieur doit être non accessible aux enfants, car ceux-ci n'ont pas la surface protectrice nécessaire selon le manuel d'utilisation. L'exploitante ne donne aucun accès aux enfants dans le parc jusqu'à avis contraire. Les éducatrices ont suivi la formation du RCR. Certificat à venir.

original signé par
Annik Thériault

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 28 septembre 2021

Date

original signé par
Melissa Beaulieu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 septembre 2021

Date